

Nos réf : OLH/AFS/134740

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE d'AJACCIO (Corse-du-Sud)

Date de l'acte : 19 novembre 2019

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Charles SANTUCCI**,
Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de
notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :
Monsieur René, Marie ORSONI, retraité, époux de Madame Françoise, Anne, Marie
GIRAUD demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud) 1, rue Docteur Del Pellegrino.
Né à AJACCIO (Corse-du-Sud) le 10 juin 1924 et décédé à AJACCIO (Corse-du-Sud), le
8 juin 2017.

Portant sur les biens suivants :

Sur la commune d'AJACCIO (Corse-du-Sud)

Une parcelle de terre sur laquelle est édiflée un local.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
BP	152	COURS NAPOLEON		01	50

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la
possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des
publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la
publicité foncière. »*

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail
suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr

Pour avis

Maître Charles SANTUCCI,

Notaire Associé.